

Monsieur et Madame .....  
Adresse.....  
.....

..... le .....2004

A l'attention de Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil de Recours  
de l'enseignement à caractère ou non confessionnel  
C/O Direction Générale de l'enseignement obligatoire  
Rue A. Lavallée 1  
1080 Bruxelles

recommandé

**Objet : recours externe, sur la base de l'article 98 du Décret missions du 27 juillet 1997, à l'encontre de la décision confirmative du conseil de classe notifiée le .....**

Concerne : .....(nom élève), né le ....., élève de ..... (année d'étude+option), à ..... (établissement scolaire), situé .....

### ***I- Rappel des faits***

..... (nom élève) a suivi une .....(année d'étude)durant cette année scolaire.

Dans sa décision du ..... (date), le conseil de classe a décidé de lui octroyer une ..... (**exemple : AOC**) sur la base des éléments suivants :

- .....
- .....
- ..... (etc...) (*motivation du conseil de classe*)

Nous avons donc introduit un recours interne contre cette décision le ..... (date).

Le conseil de classe a rejeté notre recours par une décision du ..... (**voir date inscrite sur la lettre**).

### ***II- Recevabilité du recours***

L'article 98 § 1<sup>er</sup> du décret mission dispose que le requérant est titulaire d'un droit de recours contre une décision d'échec ou de réussite avec restriction dans les dix jours qui suivent la notification de la décision litigieuse après épuisement de la procédure interne prévue par l'article 96 alinéa 5 dudit Décret.

En l'espèce, la nouvelle décision confirmative du conseil de classe nous a été notifiée le .....

Dés lors, le présent recours est recevable.

### **III- Moyens de légalité interne**

Le conseil de classe motive sa décision en se basant essentiellement sur les éléments suivants :

- .....
- .....
- .....(etc...) (*motivation du conseil de classe*)

Les arguments du conseil de classe nous semblent irrecevables.

En vertu de l'article 99 du Décret missions, « *les décisions du Conseil de recours se fondent sur la correspondance entre les compétences acquises par l'élève et les compétences qu'il doit normalement acquérir ainsi que sur l'équivalence du niveau des épreuves d'évaluation administrées aux élèves à celui des épreuves produites par les différentes Commissions des outils d'évaluation* ».

Or, dans le cas qui vous est soumis, de nombreux éléments nous permettent d'établir la capacité de ..... (*nom élève*) à poursuivre normalement ses études dans l'année supérieure (**avec éventuellement une restriction pour l'enseignement général**):

- ..... (= *éléments du parcours scolaire, de la vie familiale ou personnelle qui ne serait pas connu du conseil de classe, du programme de cours...*)
- .....
- ..... (etc...)

Eu égard à ses différents éléments, nonobstant le fait que .....(**dans l'hypothèse où il existe des griefs avérés contre l'élève**), nous demandons au Conseil de recours de reconsidérer les décisions de ..... (*établissement scolaire*) afin que .....(*nom élève*) puisse poursuivre normalement le cours de ses études en .....(*année d'étude et forme et section souhaité*).

Copie sous pli recommandé :

Monsieur/ Madame ....., Directeur du .....  
Adresse .....